

République Française
Département du Puy-de-Dôme * Arrondissement de Thiers *
Canton des Monts du Livradois
Commune de SAINT-FOUR-L'ÉTANG

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Flour-l'Étang, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Christophe DOS SANTOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 8 - présents : 7 - votants : 7

PRÉSENTS : Christophe DOS SANTOS, Daniel CRAMER, Fabienne ROUSSEAU, Magali DUGAND, Cyril DUPUIS, Christine LAROYE et Jean-Michel RICHARD

ABSENT : Florent BEIGNON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Magali DUGAND

POUVOIRS : /

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2025

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° D 2024 56 DU 11 DÉCEMBRE 2024

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention peut être déposée au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) 2025 concernant la suite du projet d'aménagement du Bourg de Saint-Flour-l'Étang. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

FINANCEUR	MONTANT
État (DETR) <i>Travaux sous emprise communale - embellissement - volet paysager</i>	40 500,00 €
Région	50 000,00 €
Subvention FIC 2022 <i>Place PMR - maçonnerie parc de la mairie - Route station et Charmène</i>	22 148,00 €
Subvention FIC 2025	33 082,00 €
Département (DRD - chaussée)	192 260,00 €
Territoire d'Énergie 63 <i>Passage en LED et nouveau candélabre</i>	31 000,00 €
Reste à charge communal T.T.C.	122 731,56 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve** l'opération présentée et sollicite l'inscription sur le programme FIC 2025 du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, en vue de l'attribution d'une **subvention de 40 % soit 33 082,00 €** ;
- **approuve** le principe de financement ;
- **précise** que le financement de la part communale sera assuré par les ressources propres de la Commune et par d'autres subventions pouvant être obtenues ;
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire **pour effectuer** les actes de gestion nécessaires à la réalisation complète des travaux et **à signer** tous les documents afférents à ce projet.

=====

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Christophe DOS SANTOS.

Publiée le : 17/01/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publication devant le Tribunal Administratif.

